

SOFINEX – ACCORDS AVEC LA SBI

Les accords signés avec la SBI (Société Belge d'investissement International)

EXPORTATION

Généralités

L'AWEX avait, avant la création de la SOFINEX, mis à disposition au sein de la SBI deux enveloppes de financement, l'une concernant les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), l'autre concernant les pays en voie de développement (PVD) chacune pour un montant de 2.231.041,72 €.

[Plus d'informations](#)

[SITE WEB SOFINEX](#)

L'objectif était de contribuer au financement d'opérations d'investissement réalisées par des entreprises privées wallonnes, sans critère de taille, dans chacune des régions susmentionnées. Ces moyens ont été transférés à la SOFINEX lors de sa constitution.

En 2007, ces accords ont été revus de sorte que les moyens à disposition peuvent être utilisés pour des projets émanant de **tous pays en voie de développement ou développés**.

Au travers de la SBI et conjointement avec celle-ci, la SOFINEX peut intervenir directement dans le financement d'une structure juridique basée à l'étranger aux côtés d'une entreprise wallonne, dans le cadre d'un investissement durable.

L'intervention de la SOFINEX dans le projet ne pourra dépasser un montant maximum de **1.000.000 € par projet**

Contacts

Igretec | Boulevard Pierre Mayence, 1 | 6000 Charleroi | 071 20 29 50

<https://www.guideaidespubliques.be/aides/exportation/sofinex-accords-sbi>

Page 1/2

AWEX

Catherine Holemans

Secrétariat

T 32-2-421.84.86

c.holemans@awex.be

Hubert Siemes

International Finance Advisor

T 32-2-421.83.59

h.siemes@awex.be

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS